

NOS ENTREPRISES ECONOMISENT L'ENERGIE

CONCOURS SUR TERRES DE LORRAINE

Règlement de participation



agence de
Développement
TERRES DE LORRAINE

Organisateurs du concours

- Le pays Terres de Lorraine, Territoire à Energie Positive (TEPos), qui regroupe les communautés de communes Terres Toulouises, du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, Moselle et Madon, du Pays du Saintois ;
- L'Agence de développement Terres de Lorraine, qui est au service des entreprises du territoire.

Objectifs du concours

- Promouvoir la transition énergétique, la démarche TEPoS et la mission énergie de l'Agence de développement et de ses partenaires auprès des entreprises du territoire ;
- Connaître les entreprises locales engagées concrètement dans la transition énergétique ;
- Les valoriser pour inciter d'autres entreprises locales à faire de même.

Conditions de participation au concours

Concours ouvert à toutes les entreprises du territoire, dont l'activité (ou un établissement) est enregistrée sur le pays Terres de Lorraine, qu'elles que soient leur taille et leur activité (entreprise au sens européen du terme, soit toute entité exerçant une activité économique).

Participation gratuite.

1. Avant le 31 août, les participants s'inscrivent directement au **03.83.15.67.10** ou par mail thomas.perrin@terresdelorraine.org (coordonnées de l'entreprise + personne à contacter)
2. Le chargé de développement énergie prend rendez-vous pour recueillir sur place les informations et documents nécessaires (factures, photos...)
3. Envoi de pièces justificatives si besoin par la suite

Calendrier du concours

Lancement du concours : mardi 17 avril 2018

Date limite d'inscription : 31 août 2018

Date limite d'envoi de données/documents complémentaires : 30 septembre 2018

Résultats et remise des récompenses : octobre – novembre 2018, lors d'un événement "entreprises & énergie" (dédié ou non à ce prix), dans le cadre de l'"Automne de l'habitat & de l'énergie" sur Terres de Lorraine

3 catégories du concours

Chaque entreprise peut postuler à une ou plusieurs catégories, pour des actions différentes ou pour une même action présentée sous des angles différents.



PRIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

- Modification des comportements : écocestes, usages, organisation de l'entreprise (logistique, conduite, systèmes de management de l'énergie...), sensibilisation des clients/salariés/fournisseurs.
- Modifications de réglages d'un process ou d'une utilité (vapeur, air comprimé, froid, chauffage, éclairage...).

PRIX DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

- Investissement dans l'efficacité énergétique (équipements moins énergivores) pour un process, une utilité, un bâtiment, un véhicule...
- Développement d'une activité ou écotecnologie sur l'efficacité énergétique.

PRIX DE L'ENERGIE RENOUVELABLE

- Production ou utilisation d'énergies renouvelables, récupération et valorisation de chaleur fatale.
- Développement d'une activité ou écotecnologie d'énergies renouvelables ou de récupération.

Données prises en compte

Actions menées entre 2015 (ou avant sur demande express) et le 31 août 2018, appréciées selon :

- Le pourcentage d'énergie économisée ou d'énergies renouvelables produites (économie énergétique et/ou financière) par rapport à la consommation totale de l'entreprise/établissement
- Afin de comparer des entreprises différentes, ces économies seront rapportées à la surface de bâtiment, au volume de production, au nombre de salariés...)
- Leur caractère exemplaire, innovant
- Leur taux de retour sur investissement
- L'amélioration de la performance ou de la rentabilité de l'entreprise
- L'approche globale de la démarche (synergie(s) réalisée(s) avec d'autres thématiques en interne ou externe)
- Mise en place d'un système de management de l'énergie, d'une revue des projets, intégration de la consommation énergétique pour les nouveaux achats...

Jury de sélection

Acteurs de la maîtrise de l'énergie et représentants d'entreprises et du territoire : Parole d'Entreprises (association d'entrepreneurs de Terres de Lorraine, porteuse de la Démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale) ; CMA 54, CCI 54, et agence de développement, qui accompagnent les entreprises dans leurs démarches d'économie d'énergie ; ADEME et Conseil Régional, qui financent des projets d'économie d'énergie, via Climaxion ; Comité de pilotage TEPos et pays Terres de Lorraine, qui orientent et animent la démarche de transition énergétique du territoire.

Si le jury estime que le nombre ou la qualité des candidatures dans une catégorie est trop faible, il peut décider d'annuler la récompense pour cette catégorie.

Récompense et valorisation des lauréats

- Remise d'un prix lors d'un événement "entreprises & énergie" (dédié ou non à ce prix), dans le cadre de l' "Automne de l'habitat & de l'énergie" sur Terres de Lorraine
- Mise en avant dans différents médias locaux
- Mise en avant comme exemple à suivre dans une plaquette de communication auprès des entreprises du territoire